



## **FONDS COMMUNAUTAIRE : FEADER**

### **LEADER PAYS DE GUERET**

#### **PROGRAMME 2007/2013 Rapport d'exécution**

**2009**

**GAL PAYS de GUERET  
GALLIM101**

Validé par le Comité de programmation du

**13 avril 2010**

**Coordonnées postales : 2 rue Hubert GAUDRIOT, 23000 GUERET**

**Nom, prénom et coordonnées du Président du GAL :**  
**Eric CORREIA, 2 rue Hubert Gaudriot, 23000 GUERET**  
[eric.correia@orange.fr](mailto:eric.correia@orange.fr)

**Directeur : Philippe Ponsard ;** [phi.ponsard@wanadoo.fr](mailto:phi.ponsard@wanadoo.fr)  
**09 70 44 02 64**

**Animatrice gestionnaire : Laure Raguène ;** [laure.raguene@wanadoo.fr](mailto:laure.raguene@wanadoo.fr)  
**09 70 44 01 25**

**Service instructeur : Mme Christiane Vignane - Aides européennes**  
**Service Environnement, Forêt, Territoire Rural - DDT de la Creuse :**  
[christiane.vignane@agriculture.gouv.fr](mailto:christiane.vignane@agriculture.gouv.fr)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME</b> .....	5
A. Quelques dates clés	
B. Structuration et Fonctionnement du Groupe d'Action Locale	
- un Bureau	
- une Comité de programmation	
- une équipe d'animation	
C. Les autres acteurs du programme	
D. OSIRIS, outil de gestion	
<b>II. ETAT D'AVANCEMENT</b> .....	7
A. Etat d'avancement du programme de développement	
1. Approche financière globale de la programmation	
2. Etat d'avancement 2009 par fiche dispositif	
- Mesure 125 C .....	8
- Mesure 313 .....	9
- Mesure 323 D .....	10
- Mesure 323 E .....	10
- Mesure 321 .....	12
- Mesure 431 .....	13
- Mesure 421 .....	13
B. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME	14
C. EVALATION DU PROGRAMME	
D. PUBLICITE DU PROGRAMME	
<b>CONCLUSION</b> .....	16

## INTRODUCTION

### **Description du territoire du Pays de GUERET :**

- 44 communes,
- 37 963 habitants, RGP mis à jour 2009

### **STRATEGIE DU GAL PAYS DE GUERET**

Nom de la priorité ciblée : « *excellence de la qualité de vie en milieu rural* »

Cette recherche de l'excellence doit devenir une référence pour les habitants du territoire et une fierté face au dénigrement fréquent du monde rural, et de la Creuse en particulier. Par ailleurs, cette qualité de vie effective doit répondre aux motivations des projets de vie des candidats à l'installation en milieu rural, et le produit d'appel de l'économie du tourisme.

La qualité de vie déclinée selon l'approche viable, vivable et équitable doit redonner tout son sens au principe du développement durable sans se cantonner aux seuls aspects économiques et environnementaux. La faible démographie des territoires ruraux face aux exigences d'économie des services publics de l'Etat et des Collectivités locales ne peut conduire qu'à une récession du confort de vie. Il appartient aux habitants des territoires ruraux d'être proactifs dans la recherche de solutions innovantes.

Le programme Leader permet et finance ces expérimentations. Il existe certainement une autre manière de vivre la ruralité, notamment grâce aux nouvelles technologies et sans pour autant rogner sur la qualité de vie de ses résidents.

**Le territoire rural doit rester viable, agréablement vivable pour ses habitants et en toute équité par rapport à l'ensemble des citoyens de la République.**

#### **Objectif :**

Assurer un développement durable, équilibré et mutuellement bénéfique entre la ville et la campagne, en revendiquant le droit à mieux vivre ici qu'ailleurs.

#### **Moyen :**

- concevoir un développement local original se déclinant selon les caractères viable, vivable et surtout équitable du développement durable. Cela revient à valoriser et renforcer les acquis qualitatifs du milieu rural, tout en réduisant les caractéristiques néfastes de la ruralité : dépopulation, isolement, communication, accès aux services etc.  
La poursuite du développement de l'usage des TIC par le plus grand nombre, les applications adaptées des nouvelles technologies (domotique, robotique etc.) ainsi que la finalisation structurante du haut débit numérique sur le territoire (Cf. Leader+ 2003/2008, DORSAL) devraient permettre la réalisation d'actions innovantes.
- conforter la préservation environnementale du territoire,
- développer l'attractivité du territoire et mener une politique d'accueil volontariste.

## Principes du Plan de développement :

- 1) Le viable : la qualité de vie en rapport avec les besoins économiques et environnementaux
  - en imposant la qualité environnementale comme levier de croissance économique
    - Fiche dispositif 411, Leader compétitivité, mesure 125 C, « **soutien aux autres infrastructures du secteur agricole** »
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 311 « **Diversification vers des activités non agricoles** »
  
- 2) Le vivable : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et environnementaux
  - en s'adaptant aux caractéristiques du territoire rural pour accroître le bien être social
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 313 « **Promotion des activités touristiques** »
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 323 D « **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural** » (**patrimoine naturel**)
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 323 E « **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural** » (**patrimoine culturel**)
  
- 3) L'équitable : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et économiques
  - en investissant dans l'action sociale pour générer de la valeur ajoutée et du développement économique
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 321 « **Développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale** »
  
- 4) Le travail collaboratif et l'animation du territoire
  - pour la réussite de la programmation Leader et celle du projet territorial porté par le Pays de Guéret.
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 331 « **Formation professionnelle des acteurs économiques** »
    - Fiche dispositif Leader animation, mesure 431 « **L'animation, l'évaluation, la communication et la participation au réseau Leader** »
  
- 5) La coopération
  - en mutualisant les compétences et les capacités des territoires, en France et en Europe
    - Fiche dispositif Leader coopération, mesure 421

## I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### A. Quelques dates clés :

- appel à projet du 25 septembre 2007 dans le cadre du nouveau Leader 2007/2013
- dépôt de la candidature Leader : janvier 2008
- révision et dépôt de la candidature finale le 25 août 2008
- validation du projet par le comité de sélection le 30 octobre 2008 ; dotation FEADER de 2 124 645 €
- préparation de la convention : janvier 2009 ; version finalisée mars 2009
- 1<sup>er</sup> comité de programmation du Gal Pays de Guéret le 16 avril 2009
- signature de la convention Etat / ASP / Département/ Gal : 10 juin 2009
- ouverture de l'enveloppe FEADER pour le Gal pays de Guéret au titre de l'année 2009 le 29 juin 2009 permettant la programmation officielle des dossiers.

### B. Structuration et Fonctionnement du Groupe d'Action Locale

Dans le cadre de Leader 2007/2013, le Gal est le guichet unique pour les porteurs de projets locaux, même s'il n'est pas responsable de la décision des co-financeurs.

- Le Gal se compose de :

#### 1. Un Bureau

Constitué de 12 membres issus du Conseil d'Administration de l'association GAL Pays de Guéret, il assure les fonctions habituelles d'un CA d'association ainsi que la pré-instruction des dossiers qui seront proposés en CP.

#### 2. Un comité de programmation (CP)

Instance décisionnelle constituée de partenaires locaux du territoire, le Comité de Programmation est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et du suivi du programme. Statutairement, le Comité de programmation constitue le Conseil d'Administration du Groupe d'Action Locale et est dans sa totalité, intégré au Conseil de développement du Pays de Guéret.

Il est constitué de 38 membres titulaires (et 38 membres suppléants), 14 appartenant au collège des acteurs publics et 24 au collège des acteurs privés

Sont membres associés, les organismes suivants :

l'ASP (Agence de Service et de Paiement), la Préfecture, la DDAF / DRAF, les Conseils Régional et Général, les 3 chambres consulaires et le comité départemental du Tourisme

Il se réunit environ tous les trimestres. Chaque membre du Comité reçoit personnellement et préalablement (15 jours minimum) le détail des projets qui seront présentés. Durant la session, le GAL présente par vidéo-projection les éléments clés d'un dossier. Les organismes instructeurs, les co-financeurs, l'ASP émettent les avis. Le Président du GAL laisse la parole à l'assemblée et propose le vote.

Les échanges au sein du Comité portent surtout sur le détail de la procédure qui marquent bien deux approches distinctes de la programmation : celle du développement local et celle de la gestion administrative.

Le 1<sup>er</sup> comité de programmation a eu lieu le 16 avril 2009 afin de présenter le programme d'actions définitif, la répartition budgétaire et 6 dossiers (« sous réserve » de la finalisation de la procédure de conventionnement). Une consultation écrite en date du 29 juillet 2009, a permis de valider et d'engager officiellement ces 6 dossiers.

La tenue d'un 2<sup>ème</sup> comité a eu lieu le 8 septembre 2009 pour engager 7 nouveaux dossiers.

### 3. Une équipe d'animation

Elle assure le suivi technique des dossiers présentés au comité de programmation. Elle est constituée de deux permanents salariés, Philippe Ponsard, directeur, et de Laure Raguène, animatrice, issus tous deux du précédent programme Leader + Pays de Guéret.

Conséquence du retard pris dans la mise en œuvre de l'Axe 4 Leader, les 2 animateurs n'ont pas été mobilisés à plein temps sur le 1<sup>er</sup> semestre 2009. Par chance, et suite au départ de l'animatrice du pays en charge de cette mission, Laure Raguène a été mise à disposition à temps partiel de mars à juillet 2009 pour gérer la démarche collective territorialisée du Pays de Guéret.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2009 a été consacré à la mise en place du programme Leader et notamment à la rédaction de la convention d'attribution du programme Leader, signée entre le Préfet de Région, l'Agence de Service et de Paiement et le Groupe d'Action Locale. Le Conseil Général de la Creuse a souhaité être co-signataire de ce document, sans pour autant mettre une enveloppe financière spécifique à destination de l'axe 4 Leader du FEADER.

Le 10 juin 2009, la convention signée entre toutes les parties, le programme Leader débutait officiellement, permettant l'ouverture de l'enveloppe FEADER et les habilitations Osiris, outil informatique de gestion des dossiers.

#### **C. Les autres acteurs du programme**

- Le service référent est la Direction départementale des Territoires (ex DDAF) de la Creuse en la personne de Mme Christiane Vignane ; ce service accompagne le Gal dans tout le cycle de vie des dossiers, du montage jusqu'au paiement de l'aide. Ce service réalise l'instruction réglementaire, l'engagement juridique et comptable.
- Le service coordinateur régional est la DRAAF : assuré par M. Denis Bassargette, ce service effectue le suivi d'ensemble de l'axe leader, informe sur les procédures et l'éligibilité réglementaire des dépenses.
- Enfin l'organisme payeur : l'ASP – Agence de Service et de Paiement (ex CNASEA) met en paiement les financements Leader et en contrôle les bénéficiaires. L'ASP a en charge la mise en œuvre d'OSIRIS et assurent la formation et l'assistance à l'outil pour les GAL.

#### **D. OSIRIS : outil de gestion**

Osiris est l'instrument de gestion du FEADER, comme l'était Présage sous Leader +. Tout dossier de demande d'aide est saisi dans la base de données Osiris par le GAL, puis est ensuite instruit par la DDT ... Les 2 structures se partagent en fait les différentes phases d'avancement du dossier ; à la phase finale, le paiement incombe à l'organisme payeur, l'ASP.

Il faut noter ici que cet outil de gestion n'était pas opérationnel au démarrage de l'axe 4 Leader, ce qui a fait perdre beaucoup de temps pour la programmation des dossiers. Si début 2010, des progrès ont été faits, il faut malheureusement constater les retards pris en matière de paiements, avec les conséquences qu'on imagine sur les porteurs de projets.

## II. ETAT D'AVANCEMENT

A la différence des programmes antérieurs, où Leader était un programme d'initiative communautaire (PIC), Leader 2007-2013 a été « mainstreamiser » et constitue l'axe méthodologique pour le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

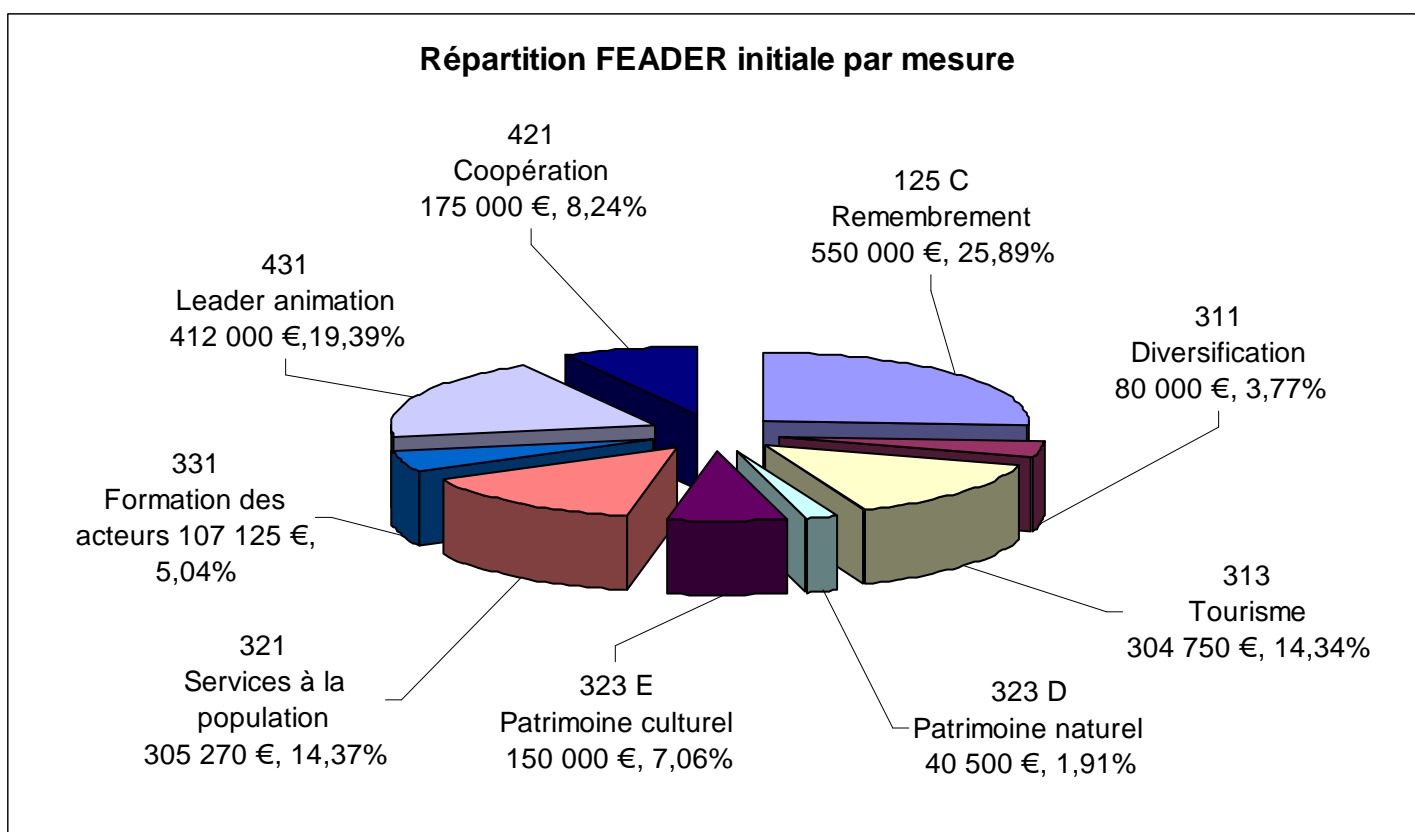
Trois mesures permettent la mise en œuvre du FEADER via Leader :

- la mise en œuvre de projets sur le territoire du Gal (les axes 1,2 et 3),
- l'animation du GAL (mesure 431),
- les actions de coopération (mesure 421).

### A. Etat d'avancement du programme de développement

#### 1. Approche financière globale de la programmation :

Montant de l'aide FEADER pour la durée du programme 2007/2013: **2 124 645 €**

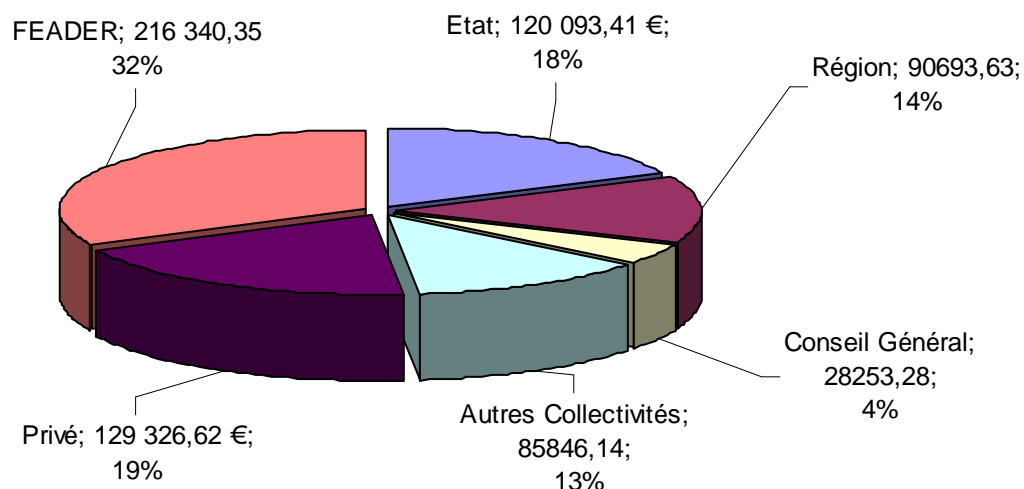


#### Montants programmés au 31/12/2009

13 dossiers ont été programmés à ce jour sur 2 comités de programmation :

- Coût total des projets : 670 554 €
- **FEADER : 216 340 €** soit 10,18% de l'enveloppe
- Fonds publics nationaux : 324 887 € (dont 177 006 € appelant le FEADER)
- Fonds privés : 129 327 €

## Répartition 2009 des financements LEADER



## 2. Etat d'avancement 2009 par fiche dispositif

### 2.1 Fiche dispositif 411 (axe 1), Leader compétitivité,

#### 2.1.1 Mesure 125 C, « soutien aux autres infrastructures du secteur agricole »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 550 000 €
Montant FEADER programmé : 0
Montant FEADER réalisé : 0
Coût total prévisionnel des actions programmées :
Coût total des actions réalisées : 0

Cette action correspond aux travaux d'aménagements liés au remembrement sur la commune de Jouillat.

La programmation de cette action est conditionnée par la livraison par le Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) du dispositif 125 C sous Osiris, ce qui n'a pas été effectué en 2009, en raison d'une minorité de GAL Français concernés par ce dispositif.

### 2.2 Fiche dispositif 413 (axe 3), Leader qualité de vie/diversification,

#### 2.2.1 Mesure 311 « Diversification vers des activités non agricoles »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 80 000 €
Montant FEADER programmé : 0
Montant FEADER réalisé : 0
Coût total prévisionnel des actions programmées :
Coût total des actions réalisées : 0

## 2.2.2 Mesure 313 « Promotion des activités touristiques »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 304 750 € <b>Montant FEADER programmé 2009 : 44 115 € (14.47%)</b> Montant FEADER réalisé : 7 393 € Coût total prévisionnel des actions programmées : 164 321 € Coût total des actions réalisées : 20 097 €
--

- N°de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 2

Nom du projet : **Édition de rando-guides**

Nom du bénéficiaire : **Association Office de tourisme des 3 Lacs**

Objectif : offrir un nouveau support des différents sentiers balisés sur l'ensemble des 10 communes adhérentes, valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer l'activité de la pratique de ce loisir et ainsi renforcer une des images phare du territoire.

Total programmé :	7 922 €	réalisé au 31/12/09 :	7 490 €
FEADER programmé :	3 486 €	FEADER réalisé :	3 140 €

- N°de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 5

Nom du projet : **édition 2009 de documents touristiques collectifs du Pays de Guéret**

Nom du bénéficiaire : **Association PAYS DE GUERET**

Dans le cadre de la mise en réseau des partenaires touristiques, le Pays de Guéret édite depuis 2006 un guide touristique du Pays.

L'édition 2009 du guide touristique du Pays de Guéret a été complètement refondue pour respecter la charte touristique du Département ; 25 000 exemplaires sont diffusés

Total programmé :	13 398.50 €	réalisé au 31/12/09:	12 607 €
FEADER programmé :	4 520.32 €	FEADER réalisé :	4 253 €

- N°de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 6

Nom du projet : **aménagement du labyrinthe géant**

Nom du bénéficiaire : **Association Labyrinthe Géant des Monts de guéret**

L'association Labyrinthe Géant des Monts de Guéret a établi un projet d'investissement pluriannuel. La 2<sup>ème</sup> tranche sur 2009, concerne la requalification paysagère du site et l'aménagement du vallon humide

L'association a décidé de faire intervenir un cabinet paysagiste pour assurer la conception et la maîtrise d'œuvre d'aménagements sensibles. Cette décision a été confortée par le constat d'une fréquentation du site toujours en hausse : + 25 % entre 2007 et 2008.

Total programmé :	143 000,00 €	réalisé au 31/12/09:	0 €
FEADER programmé :	36 109,00 €	FEADER réalisé :	0 €

### 2.2.3 Mesure 323 D « Conservation et mise en valeur du patrimoine rural » (Patrimoine naturel)

Montant FEADER prévu au programme Leader : 40 5000 €  
**Montant FEADER programmé : 11 000 € (27.16%)**  
 Montant FEADER réalisé : 11 000 €  
 Coût total prévisionnel des actions programmées : 55 787 €  
 Coût total des actions réalisées : 55 787 €

- N°de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 4

Nom du projet : **Forêt folies 2008**

Nom du bénéficiaire : **association Creuse Oxygène**

Total programmé :	55 787 €	réalisé au 31/12/09:	55 787 €
FEADER programmé :	11 000 €	FEADER réalisé :	11 000 €

### 2.2.4 Mesure 323 E « Conservation et mise en valeur du patrimoine rural » (Patrimoine culturel)

Montant FEADER prévu au programme Leader : 150 000 €  
**Montant FEADER programmé : 54 173 € (36.11%)**  
 Montant FEADER réalisé : 5 848 €  
 Coût total prévisionnel des actions programmées : 242 756 €  
 Coût total des actions réalisées : 18 700 €

- N°de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 1

Nom du projet : **Rencontres du fait divers 2009**

Nom du bénéficiaire : **association Faits divers**

3<sup>ème</sup> rencontres : après s'être intéressées à l'influence des médias, puis au rôle tenu par la femme dans les grandes affaires criminelles, les Rencontres du fait-divers chercheront à comprendre comment s'enracinent les légendes en vue de déterminer pourquoi et comment un fait-divers a pu se situer à l'origine de leur éclosion. Partant, la question posée nous conduira à revisiter les incontournables de notre temps : certains de ces faits-divers contiennent-ils le germe — les protagonistes, les ingrédients, l'intrigue — de légendes à venir ?

Total programmé :	25 778 €	réalisé au 31/12/09:	15 660 €
FEADER programmé :	9 778 €	FEADER réalisé :	4 528 €

- N°de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 3

Nom du projet : **développement de la Tuilerie de Pouligny**

Nom du bénéficiaire : **mairie de Chéniers**

La phase 1 du projet d'aménagement et de développement de l'écomusée Tuilerie de Pouligny concerne la mise en scène du spectacle multimédia, le renforcement de la muséographie du site et l'équipement des salles d'animation pour leur permettre de disposer d'outils aux normes en vigueur et pouvant accueillir un groupe complet à l'abri.

Total programmé :	55 514 €	réalisé au 31/12/09:	€
FEADER programmé :	10 753 €	FEADER réalisé :	€

- N° de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 7

Nom du projet : **Soutien au fonctionnement de RPG**

Nom du bénéficiaire : **association Radio Pays de Guéret**

Assurer en partie le soutien financier de RPG : salaires et charges des 2 permanents, soit 1 journaliste et 1 chef d'antenne et une partie des charges externes. En contrepartie, RPG sera le relais médiatique des actions et projets des secteurs économiques du territoire

Total programmé :	152 361 €	réalisé au 31/12/09:	€
FEADER programmé :	30 000 €	FEADER réalisé :	€

- N° de dossier OSIRIS : 413 09 G101 0000 10

Nom du projet : **Leurre, réalisation d'une sculpture (chantier international de jeunes)**

Nom du bénéficiaire : **CMN/MGEN Alfred Leune de Ste Feyre**

Réalisation d'un leurre de poisson en polystyrène expansé et résines (7,50 m, 1,50m, 1,00m) / destination : plan d'eau du Centre Médical de Sainte-Feyre / implantation aux abords (solicitation pour l'île/ raisons : vue des chambres / inaccessible au public / ce projet fait l'objet d'un chantier et d'échanges interculturels Concordia / Pays représentés : Allemagne, Japon, France, avec la participation d'étudiants en architecture ukrainiens.

Total programmé :	3 000 €	réalisé au 31/12/09:	3 041 €
FEADER programmé :	1 320 €	FEADER réalisé :	1 320 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 09 G101 0000 12

Nom du projet : **20<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête de l'âne**

Nom du bénéficiaire : **Foyer rural de Glénic**

Cette foire connaît chaque année un succès grandissant, et sa réputation dépasse maintenant les limites de la Région : en 2008 elle a attiré, dans un site privilégié (en contrebas du magnifique petit bourg perché de GLÉNIC et de son église fortifiée, au pied de son viaduc, au bord de la Creuse) plus de 7000 personnes de tous âges et de toutes conditions. Elle a regroupé plus de 130 ânes présentés par des éleveurs venus de sept régions différentes. Le 5 juillet 2009, la Fête célébrera son dixième anniversaire. A ce titre, son programme sera particulièrement riche.

Total programmé :	6 102 €	réalisé au 31/12/09:	0 €
FEADER programmé :	2 322 €	FEADER réalisé :	0 €

## 2.2.5 Mesure 321 « Développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 305 270 €  
**Montant FEADER programmé : 25 179 € (8.25 %)**  
 Montant FEADER réalisé : 25 168 €  
 Coût total prévisionnel des actions programmées : 57 225 €  
 Coût total des actions réalisées : 57 200 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 8

Nom du projet : **Etude packs domotiques**

Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes de Guéret St Vaury**

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury souhaite évaluer et accompagner le développement d'une activité économique axée sur le développement de l'usage des technologies domotiques permettant de compenser le handicap et ainsi, valoriser le marché par des retombées en terme d'emploi, de services et d'activités économiques locales. Cette action de conseil et d'accompagnement s'inscrit dans le cadre plus global du Pôle « Domotique et Santé ». A ce titre, le suivi de l'étude s'appuiera sur les instances de suivi et de pilotage du pôle et des maîtres d'ouvrages des actions opérationnelles engagées.

Total programmé :	57 225 €	réalisé au 31/12/09:	57 200 €
FEADER programmé :	25 179 €	FEADER réalisé :	25 168 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 09 G101 00000 9

Nom du projet : **Etude SAM (transfert d'une expérience suédoise en matière de recyclage et de distribution de matériel paramédical)**

Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes de Guéret St Vaury**

Ce projet est déprogrammé pour s'inscrire dans le cadre du FEDER géré par la Région Limousin.

## 2.2.6 Mesure 331 « Formation professionnelle des acteurs économiques »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 107 125 €  
 Montant FEADER programmé : 0  
 Montant FEADER réalisé : 0  
 Coût total prévisionnel des actions programmées :  
 Coût total des actions réalisées : 0

Total programmé :	0 €	réalisé au 31/12/09:	0 €
FEADER programmé :	0 €	FEADER réalisé :	0 €

### **2.3 Fiche dispositif Leader animation, fonctionnement, mesure 431 «L'animation, l'évaluation, la communication et la participation au réseau Leader »**

Montant FEADER prévu au programme Leader : 412 000 €  
**Montant FEADER programmé : 79 428 € (19.28%)**  
 Montant FEADER réalisé : 77 504 €  
 Coût total prévisionnel des actions programmées : 144 415 €  
 Coût total des actions réalisées : 142 491 €

- N° de dossier OSIRIS : 431 09 G101 00000 1

Nom du projet : **animation, fonctionnement Leader**

Nom du bénéficiaire : **GAL Leader Pays de Guéret**

L'équipe technique du GAL assume les fonctions définies dans la convention triparties Leader, sur la base des avis émis par le comité de programmation du GAL. La période concernée s'étale d'octobre 2008 à décembre 2009.

Total programmé :	144 415 €	réalisé au 31/12/09:	142 491 €
FEADER programmé :	79 428 €	FEADER réalisé :	77 504 €

### **2.4 Fiche dispositif Leader Coopération, mesure 421 « La coopération interterritoriale et transnationale »**

Montant FEADER prévu au programme Leader : 175 000 €  
**Montant FEADER programmé : 2 444 € (1.40%)**  
 Montant FEADER réalisé : 2 444 €  
 Coût total prévisionnel des actions programmées : 6 050 €  
 Coût total des actions réalisées : 6 050 €

#### **2.4.1 Coopération interterritoriale**

Total programmé :	0 €	réalisé au 31/12/09:	0 €
FEADER programmé :	0 €	FEADER réalisé :	0 €

#### **2.4.2 Coopération transnationale**

Total programmé :	6 050 €	réalisé au 31/12/09:	6 050 €
FEADER programmé :	2 444 €	FEADER réalisé :	2 444 €

- N° de dossier OSIRIS : 421 09 G101 00000 1

Nom du projet : **de l'idée au projet**

Nom du bénéficiaire : **GAL Leader Pays de Guéret**

Le GAL souhaite développer et renforcer son partenariat transnational (Italie et Suède) en l'étendant au Canada, avec l'Université de Sherbrooke. L'Université dispose de six campus, dont trois sont situés à Sherbrooke, avec notamment **le Campus de la santé**. Dans cette Université, Le laboratoire DOMUS (<http://www.domus.usherbrooke.ca/>) est un laboratoire multidisciplinaire dédié à la recherche en **DO**motique et en informatique **MO**bile à l'**U**niversité de **S**herbrooke.

#### Autres activités transnationales

- Par ailleurs, du 16 au 20 mars 2009, une délégation roumaine et bulgare constituée d'experts en matière de développement rural, chargés de la mise en place de Leader dans leurs pays respectifs, a été invitée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. A sa demande, le GAL Pays de Guéret a, durant une journée, accueilli cette délégation afin d'expliquer les actions Leader menées et de faire visiter le territoire du Pays de Guéret.
- De même, le 25 mars 2009, c'est une délégation japonaise qui a été accueillie à la demande de la représentation nationale de la région de Kobé.
- Enfin, dans le cadre de Leader France, le GAL a participé à une rencontre avec la commission Européenne à Bruxelles en octobre 2009, pour faire le point sur le démarrage de l'Axe n°4 Leader et échanger avec le « contact point » du réseau rural de la DG Agriculture.

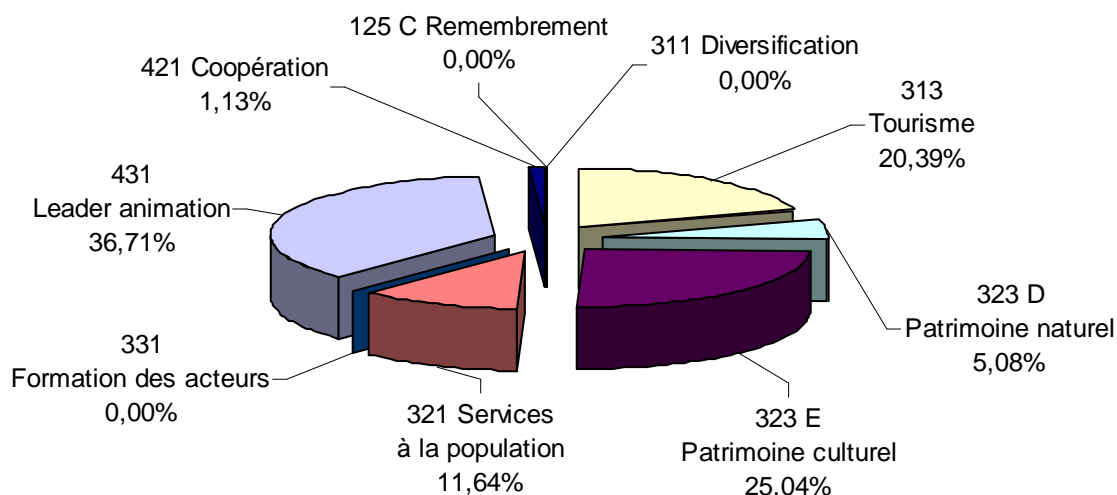
## B EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME

### Synthèse 2009 du soutien FEADER

Montant de l'aide FEADER pour la durée du programme 2007/2013: **2 124 645 €**  
 FEADER programmé 2009 : **216 340 €**, soit **10,18%** de l'enveloppe

Mesures	FEADER 2009	%tage
125 C Remembrement	- €	0,00%
311 Diversification	- €	0,00%
313 Tourisme	44 115 €	20,39%
323 D Patrimoine naturel	11 000 €	5,08%
323 E Patrimoine culturel	54 173 €	25,04%
321 Services à la population	25 180 €	11,64%
331 Formation des acteurs	- €	0,00%
431 Leader animation	79 428 €	36,71%
421 Coopération	2 444 €	1,13%
<b>Total</b>	<b>216 340 €</b>	<b>100,00%</b>

### Répartition FEADER 2009 par mesure



L'année 2009 est celle du démarrage de l'axe Leader. De fait, les 10.18% de crédits FEADER programmés correspondent à 13 dossiers sur une activité du GAL de 8 mois, presque exclusivement réservée à la mise en place des procédures administratives.

Sur 13 dossiers, 8 étaient en cours de réalisation ou réalisés avant la signature de la convention du GAL avec les autorités et, ont ainsi bénéficié du principe de rétroactivité. Cependant, à la fin de l'année 2009 et malgré des demandes de paiement effectuées dès octobre, aucun des maîtres d'ouvrage n'étaient payés. Sauf le GAL qui a perçu un 1<sup>er</sup> acompte fin décembre. A noter, que c'est l'unique paiement réalisé pour toute la Région Limousin pour l'exercice 2009.

### **C. ACTION D'EVALUATION DU PROGRAMME**

Chaque année, le rapport d'exécution du programme constitue une évaluation annuelle, basée sur des critères quantitatifs. En 2012, une évaluation du programme sera effectuée à mi parcours afin d'estimer l'impact Leader sur le territoire et réajuster si nécessaire, les fiches dispositifs.

### **D. PUBLICITE DU PROGRAMME**

Sur l'année 2009, le GAL a surtout organisé des points d'information générale avec la presse locale, des émissions avec France bleu Creuse et Radio Pays de Guéret, notamment à l'issue des deux premiers Comité de programmation. Le site Internet ([www.leaderpaysdegueret.com](http://www.leaderpaysdegueret.com)), intégré au Pays de Guéret [www.paysdegueret.net](http://www.paysdegueret.net) pour réunir les entités, est en cours de réactualisation pour promouvoir et informer sur l'Axe 4 LEADER/FEADER. Enfin, le GAL veille à l'apposition des logos européens sur les réalisations LEADER lors des visites sur place, et a fait éditer une banderole LEADER qui est mise à disposition lors des manifestations publiques.

## CONCLUSION

La première année de l'Axe 4 Leader peut être considérée comme un demi échec. Force est de constater que les autorités de tutelles françaises, tant le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche que l'Agence de Service et de Paiement, n'étaient pas prêtes en janvier 2009 comme annoncé officiellement.

En Limousin, et ce n'est pas le pire, les premières conventions d'attribution des financements FEADER aux GAL ont été signées en juin. Autant dire que les programmations ont réellement débutées à l'automne 2009.

Mais que l'on ne s'y méprenne pas, il ne s'agit pas ici de jeter l'opprobre sur le service de proximité et de la coordination régionale qui ont été exemplaires, tant en Creuse qu'à Limoges. Non, il s'agit bien de problèmes liés au manque de personnel de ces services et aux changements incessants qui sont la conséquence de la restructuration des services publics.

Par ailleurs et comme nous le craignons dès l'appel à projet Leader, les principes mêmes qui faisaient l'originalité de Leader sont remis en cause :

- d'abord et dans une moindre mesure par les cofinanceurs de la Région et du Département qui imposent aux GAL de rechercher les cofinancements publics sur les contrats territoriaux existants et ce, sur des maîtrises d'ouvrages identifiés 3 ans à l'avance. Cela nie l'aspect innovant des projets qui n'est pas une exigence de ces contrats, mais surtout nécessite une lourdeur administrative incompatible avec une rapidité de réaction face aux projets du territoire. Vu le contexte économique et les incertitudes budgétaires qui pèsent sur les collectivités, on doit s'interroger sur le bien fondé de pré-affecter des financements à des porteurs de projets 3 ans à l'avance. Sachant que si l'un d'entre eux ne réalise pas, il est souvent trop tard pour réaffecter les sommes non utilisées.
- ensuite et surtout, par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche qui a une vision très centralisatrice du développement local et qui remet en cause le sens ascendant de Leader. Cette approche essentiellement due au fait que le FEADER finance surtout la Politique Agricole Commune est parfaitement illustrée par le logiciel de gestion OSIRIS qui, disons le simplement, est une magnifique usine à gaz : une dizaine de pages de calcul pour l'instruction, une quinzaine pour le paiement, des modes de calcul modifiés entre le conventionnement et le paiement, du « Top up » pour les financeurs publics, un calcul basé sur un paiement « associé » alors que les collectivités pour le moment, sont toujours en paiement « dissocié »... Bref, où se trouve la logique économique dans tout cela, et fondamentalement, qu'elle est la prise en compte réelle des projets, de leurs porteurs et des élus de terrain qui, avec les permanents des GAL, sont aux premières loges pour récolter les déceptions, voire les échecs. Au 23 mars 2010, aucun projet programmé et réalisé, dont certain depuis un an, n'a été payé ou soldé.
- Enfin, il est fondamentalement regrettable que Leader ne puisse être financé qu'à partir des cofinancements publics nationaux, ce qui d'office exclue la plupart de maîtres d'ouvrage privés.

Cette vision pessimiste du démarrage de l'axe 4 Leader est une réalité, non seulement chez nous, mais également sur l'ensemble du territoire national. Et nous sommes plutôt mieux lotis qu'ailleurs. C'est dire. Reste que la mise en place de ce nouveau Leader n'ayant pas été anticipée, cela ne peut que s'améliorer. Mais sans évolution pratique et réaliste de la procédure, il ne sera pas possible de maintenir la mobilisation des 38 membres titulaires du Comité de programmation et encore moins, de réduire la dynamique de développement économique local à une seule procédure administrative d'attribution de subvention. Si cela devait être le cas, autant supprimer les GAL et abandonner la gestion de l'axe 4 du FEADER aux services de l'Etat.

GUERET, le 13 AVRIL 2010  
Eric CORREIA  
Président du GAL Pays de Guéret